

CHARTRE MULTIMEDIA

Médiathèque de Marlenheim

La mise à disposition du grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque, afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

La présente Charte, associée au [Règlement Intérieur](#) de la Médiathèque, a pour objet de préciser :

- les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la Médiathèque
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques mises à sa disposition par la Médiathèque. Elles sont reprises dans le guide du lecteur, ainsi que sur le portail Internet www.mediatheque.marlenheim.com

RESSOURCES ET SERVICES OFFERTS

- Les services multimédias se déclinent comme suit :

Accès au portail de la médiathèque et à un compte-lecteur, utilisation d'une suite bureautique, accès à l'Internet et à des ressources numériques en ligne, impression et photocopie de documents, accès Wifi, emprunt de liseuses électroniques

CONDITIONS D'ACCES

Postes multimédias

L'accès se fait sur place uniquement, de manière nominative **grâce à des identifiant et mot de passe strictement personnels**, fournis par la Médiathèque.

L'accès se fait sur réservation (sur place, par téléphone ou via le portail de la médiathèque) **par créneaux horaires d'une heure et trente minutes par jour**.

Si un poste informatique est libre, il est possible d'y accéder sans réservation. L'utilisateur devra respecter le temps d'utilisation initial. Toute nouvelle réservation ne se fera qu'à la fin du temps de consultation.

En cas d'affluence, la médiathèque se réserve le droit de diminuer le temps de consultation.

Au-delà de 10 mn de retard, le rendez-vous sera annulé et le poste pourra être occupé par une autre personne.

Un poste ne peut être utilisé que par deux personnes au maximum à la fois, sauf dans le cas de formations accompagnées.

Les postes informatiques permettent l'accès à une suite bureautique, à un navigateur Internet et diverses ressources numériques en ligne.

Le personnel de la médiathèque n'est pas habilité à dispenser des formations individuelles aux logiciels mis à disposition du public.

Un espace personnel de stockage est proposé, qui permet d'enregistrer ses travaux.

L'espace multimédia n'a pas pour vocation de devenir un point d'accès illimité au réseau mondial comme peut l'être, par exemple, un cybercafé.

L'utilisation d'Internet est prioritairement consacrée à la recherche d'informations documentaires.

Dans le cadre de la législation en vigueur la navigation Internet est soumise à l'exploitation d'une « liste noire » faisant référence et constamment mise à jour par l'université de Toulouse (serveur ftp://ftp.univ-tlse1.fr).

L'utilisateur pourra ponctuellement demander la mise en ligne de sites dont le filtrage ne lui semble pas opportun.

Des contrôles en direct et a posteriori peuvent être effectués pour la vérification des sites consultés (via un logiciel de contrôle à distance).

Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente Charte.

Impressions et photocopies

Les utilisateurs de la médiathèque ont accès à un service d'impressions à partir des postes de consultation, et à un service de photocopies.

Une imprimante / copieur est mise à leur disposition à cet effet.

Cinq photocopies et/ ou impressions sont autorisées par jour et par personne.

L'impression et la photocopie de documents sont autorisés pour un usage privé dans le respect de la loi en vigueur.

Wifi

La connexion Wifi est disponible dans tout l'espace de la médiathèque, elle se fait sur place uniquement, sans réservation préalable.

Toute personne disposant d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur portable personnel peut bénéficier de ce service.

La connexion s'effectue à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe remis à l'utilisateur à l'accueil de la Médiathèque.

Le temps de connexion se fait pendant les heures d'ouverture de la médiathèque et s'arrêtera automatiquement à la fin de la journée en cours.

L'ensemble des éléments (nom d'utilisateur, mot de passe) permettant à l'utilisateur de s'identifier sur le réseau Wifi est strictement personnel et confidentiel. L'utilisateur s'engage à conserver les informations d'identification secrètes et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Tout accès au réseau en utilisant les identifiants de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Livres numériques

La médiathèque de Marlenheim met à disposition des utilisateurs des liseuses pré-chargées d'ebooks.

La liseuse est prêtée dans une housse qui comprend :

La liseuse, un câble USB, un adaptateur secteur, un stylet, un mode d'emploi papier.

Vous pouvez emprunter une liseuse pour 4 semaines, sans prolongation possible.

Vous pouvez emprunter une liseuse maximum par carte.

Il est possible de réserver une liseuse lorsque celle-ci est déjà empruntée.

Un délai de 48h pourra être nécessaire entre le retour d'une liseuse à la médiathèque et son ré-emprunt par un autre usager.

En cas de perte ou détérioration du matériel :

« Toute dégradation engage la responsabilité de l'utilisateur, et impliquera la réparation du dommage ».

La non restitution d'une liseuse ou sa détérioration entraîne son remboursement forfaitaire à hauteur de 50 €.

Pour éviter tout dommage matériel, le dépôt de la liseuse dans la boîte à livres n'est pas autorisé.

Les usagers doivent restituer tels quels les textes et les paramétrages initialement fournis.

En cas de dysfonctionnement de l'appareil, merci de nous le signaler.

Internet

La Médiathèque prévient ses usagers que les informations disponibles sur Internet peuvent être de nature choquante. La Médiathèque ne peut être tenue pour responsable de leur contenu.

Les parents ou représentants légaux sont responsables devant la loi de l'utilisation que font leurs enfants mineurs sur Internet. Ceux-ci sont informés que certains contenus leur sont préjudiciables, et s'engagent à ne pas tenir la médiathèque de Marlenheim comme responsable en cas de consultation de ces contenus.

La médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau internet.

L'utilisateur est seul responsable des données qu'il consulte, interroge et transfère. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données.

D'autre part, dans la mesure où l'écran de l'utilisateur est visible par tous, il doit veiller à ne pas afficher d'images susceptibles de choquer les autres utilisateurs et notamment les mineurs. Par ailleurs, s'il consulte ses courriers mail, ils sont visibles par tous.

Pour les sites commerciaux, le paiement en ligne est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, la médiathèque ne pouvant être tenue responsable des transactions bancaires effectuées via Internet et de leurs conséquences pour l'utilisateur.

RESPONSABILITE

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer tout acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique, et notamment :

- Porter atteinte au matériel informatique et aux programmes des ordinateurs mis à sa disposition. Du fait des droits de licences et de sécurisation du système, l'installation de logiciels ou de cédéroms personnels est refusée.
- S'introduire frauduleusement sur un autre ordinateur distant, que ce soit dans le but ou non de nuire à autrui.

- Modifier en quoi que ce soit la configuration des postes, accéder aux fichiers systèmes, s'introduire dans les outils de configuration des postes.
- Quitter l'interface de protection de la Médiathèque.

MENTIONS LEGALES ET SANCTIONS

Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la Médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et de gendarmerie.

Le traitement des données techniques de connexion et des données nominatives relatives aux usagers fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

La médiathèque de Marlenheim dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les activités de son service. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux personnes habilitées. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la médiathèque.

L'usage d'Internet doit être conforme aux lois en vigueur.

Sont interdits (cf. Code pénal) :

- La consultation de sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine.
- Le piratage de tout logiciel ou de tout programme, le téléchargement ou le transfert de fichiers illégaux (services de Peer-to-Peer, P2P).
- Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou être protégées par un droit de propriété. Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées sur Internet (cf. Code de la propriété)

L'accès aux services multimédias de la médiathèque vaut acceptation pleine et entière de la présente Charte dont l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance.

Le non-respect de ces règles peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque. La commune de Marlenheim pourra par ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 227-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction (peine allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 75 000 Euros d'amende).